

## Conseil Municipal du 17 décembre 2024

### Extrait du registre des délibérations

D 4-1/2024

Commande  
publique

–

Adoption d'un  
règlement intérieur  
des marchés  
publics

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

**Absent sans procuration :**

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur Jean-Pierre EURIN :**

Dans un objectif de clarification de sa politique d'achat et de conformité à la réglementation, la Ville a décidé de mettre à jour son règlement intérieur des marchés publics.

Cette démarche vise à encadrer les pratiques internes des marchés publics dans un texte cohérent et conforme à la législation en vigueur.

Le projet rappelle les principes de la commande publique, les règles applicables aux différentes procédures ainsi que les responsabilités partagées des agents et élus qui y participent.

Il reprend les différentes étapes de la commande publique, de la définition des besoins au suivi de l'exécution des marchés.

A ce titre, les différentes procédures sont rappelées, ainsi que les actions attendues des agents et élus selon les différents types de consultations et leurs seuils.

Les élus interviennent notamment au cours des commissions d'attribution et d'appels d'offres dont les compétences sont rappelées.

Il vous est donc demandé :

- 1.- D'approuver le projet de règlement interne des marchés publics ci-joint,
- 2.- De rendre opposable ce règlement aux services et élus qui seront réputés en avoir connaissance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1414-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2, L3, L2123-1, L2124-2 et R2122-3,

Considérant qu'il y a lieu, du fait du cadre légal, de préciser et d'encadrer la pratique de la commande publique,

Considérant que cet encadrement passe par la rédaction d'un règlement intérieur des marchés publics,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- Approuve le projet de règlement interne ci-joint,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le règlement et les actes afférents
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire de séance,**



**Elisabeth MASSE**

**Cédric ANDRÉ**